

EAU POTABLE

Micropolluants : la bombe à retardement

PUBLIÉ LE 14/09/2022 | MIS À JOUR LE 22/09/2022
Par SYLVIE LUNEAU • Club : **Club Techni.Cités**

SOURCES : **Techni.Cités**

RÉAGIR



marritchAdobeStock

Jusqu'ici réservé aux spécialistes, le sujet des micropolluants touche désormais le grand public. Ces composés défraient la chronique dans plusieurs régions, pointant l'échec des politiques de protection de la ressource en eau, obligeant l'État à réagir, même timidement.



MA GAZETTE



Sélectionnez vos thèmes et créez votre newsletter personnalisée

Eau - assainissement

Eau potable

Tous les thèmes

Mal connus, les risques sanitaires des expositions chroniques à de faibles doses de polluants inquiètent de plus en plus. Les micropolluants de l'eau se cachent derrière de nombreux produits chimiques connus (pesticides, détergents, médicaments, cosmétiques, hydrocarbures...) ou moins connus, comme les perfluorés (PFAS). Ces substances baptisées « polluants éternels » ont notamment été mises en lumière récemment à Lyon.

Alerte aux « polluants éternels »

Une enquête des journalistes de « Vert de rage » a en effet révélé des niveaux alarmants de perfluorés (PFAS) dans l'eau potable (mais aussi dans l'air, le sol et le lait maternel) à Pierre-Bénite, au sud de l'agglomération lyonnaise (Rhône), où sont présentes de nombreuses industries chimiques (dont Arkema et Daikin). Ces perfluorés aux propriétés antiadhésives et hydrofuges, utilisés dans les vêtements imperméables ou les emballages alimentaires, sont extrêmement persistants dans l'environnement. Deux captages sont particulièrement touchés : Ternay (0,23 µg/l) et Grigny (0,12 µg/L). Ils alimentent les communes de Givors, Grigny et Solaize. Actuellement, les PFAS ne sont pas réglementés. À partir de 2026, la nouvelle directive européenne de 2020 sur l'eau potable prévoit d'analyser vingt de ces molécules et fixe une limite globale de 0,1 µg/L.

À LIRE AUSSI

- « L'impact des micropolluants sur l'environnement est significatif »

Au fil des années, les alertes sur les micropolluants se sont multipliées, relayées notamment par les associations comme Générations futures. Ainsi dans une enquête publiée en 2020, l'association a montré que les pesticides sont présents dans plus de 35 % des prélèvements d'eau distribuée en 2019. Plus des trois quarts d'entre eux sont des perturbateurs endocriniens suspectés ou ont des propriétés cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques (CMR).

Dans le marais poitevin, l'agriculture intensive de céréales nécessite une consommation non moins intensive d'eau qui altère aussi sa qualité : moins d'eau est en effet disponible pour diluer les polluants qui se concentrent. « Ces trente dernières années, près de 413 captages d'alimentation en eau potable ont été fermés dans l'ex-région Poitou-Charentes. Dans la zone de captage de Cheroute (Deux-Sèvres) par exemple, on dénombre 250 molécules utilisées pour l'agriculture. Dans cette zone Natura 2000, plusieurs pratiques incompatibles avec la protection des captages d'eau potable sont encore malheureusement autorisées par la préfecture et les collectivités en charge de la protection de la ressource et ce malgré les contentieux européens déjà engagés et une mise en demeure du Conseil d'État concernant l'épandage de pesticides en zone Natura 2000. Le programme Re-source porté par la région Nouvelle-Aquitaine n'a donné aucun résultat sur mon secteur », déplore Joëlle Lallemand, présidente de l'Association de protection, d'information et d'études de l'eau et de son environnement (APIEEE).

Le problème du métolachlore, herbicide du maïs

Non loin de là, à La Rochelle (Charente-Maritime), la contamination du réseau d'eau potable des communes de Clavette, Croix-Chapeau, la Jarrie et Salles-sur-Mer, a été détectée fin 2020. En janvier 2021, le captage de Casse-Mortier, situé sur une nappe en communication directe avec les terrains cultivés, a été fermé et l'est toujours. Deux associations environnementales ont porté plainte contre X en décembre 2021 pour connaître l'ampleur de cette pollution et ses conséquences éventuelles sur la santé. Ce sujet est particulièrement sensible localement où le taux de cancer pédiatrique très élevé demeure inexpliqué. Sur ce captage, les concentrations de pesticides sont telles que l'eau du robinet est impropre à la consommation. Parmi ces pesticides, le chlortoluron, herbicide hautement toxique et classé CMR utilisé sur les cultures de blé, est très présent. Sur ce secteur, au moins 60 produits chimiques sont utilisés par l'agriculture : en 2019, les agriculteurs ont acheté 5 420 kg de glyphosate, 1 511 kg de chlortoluron, 5 426 kg de prosulfocarbe et 785 kg de S-métolachlore (utilisé surtout sur le maïs).

Parmi les pesticides retrouvés, le métolachlore ESA est un produit de dégradation (métabolite) du métolachlore, largement utilisé avant d'être interdit à la mise sur le marché depuis 1991. Vingt ans après son interdiction, on retrouve une pollution généralisée par des produits de transformation de cette molécule. En outre, le métolachlore ESA est très soluble, et donc selon l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail ([Anses](#)) très difficile à « capter » dans les filtres à charbon actif.

Dans les Landes, dès 2013, une campagne d'analyses avait révélé la présence de ce même métabolite de pesticides dans l'eau potable du département, le premier où cette molécule était recherchée. Sur trois captages du syndicat Eaux Marensin Maremne Adour, les analyses avaient révélé des doses allant jusqu'à 1 µg/l. Une norme réglementaire de 0,1 µg/l avait alors été fixée par l'Anses.

Les consommateurs trinquent

Ce métabolite pose aussi problème en Bretagne. La contamination de la ressource en eau par l'ESA-métolachlore et l'OXA-métolachlore est généralisée. Le premier métabolite a été quantifié dans toutes les stations échantillonnées des cours d'eau en 2019. En outre, sur 772 captages, 247 dépassent la norme de 0,1 µg/L. En novembre 2021, l'agence régionale de santé ([ARS](#)) estimait qu'au moins 700 000 personnes étaient alimentées par une eau non conforme en ESA-métolachlore. En octobre 2021, Eau et rivières de Bretagne (ERB) a demandé aux préfets concernés, ainsi qu'aux ministres de l'Agriculture et de la Transition écologique, d'interdire l'usage du S-métolachlore. Sans réponse, l'association a déposé un recours devant le Conseil d'État en mars dernier.

187 unités de distribution d'eau potable sont classées en non-conformité 1, c'est-à-dire qu'elles ont distribué de l'eau non conforme pendant trente jours cumulés. Lorsque la valeur sanitaire

maximale de 510 µg/L n'est pas atteinte, la préfecture peut donner une dérogation pour une période de trois ans. C'est le cas pour deux unités de distribution du Morbihan où le préfet a pris un arrêté le 13 avril dernier.

Au niveau national, le 20 avril, les trois ministères (Agriculture, Santé, Écologie) ont envoyé une instruction à l'ensemble des préfets et des directeurs d'ARS, définissant un plan d'action spécifique sur les métabolites de pesticides. Enfin, un arrêté du 11 mai dernier impose la surveillance d'une centaine de nouvelles substances chimiques, dont le métolachlore et les PFAS.

FOCUS

Ecophyto, l'échec des politiques publiques

Malgré les millions d'euros publics investis depuis 2008 dans les plans Ecophyto, Ecophyto II puis Ecophyto II+, la quantité de pesticides employés n'a fait qu'augmenter (+ 21 % entre 2017 et 2018). Dans un rapport publié en 2020, la Cour des comptes souligne qu'« en dépit de la mobilisation de fonds publics pouvant être estimés, pour 2018, à environ 400 millions d'euros, plusieurs travaux d'évaluation ont dressé un bilan réservé de l'action menée. La Cour constate que les effets des plans Écophyto demeurent très en deçà des objectifs fixés ». « Cette contamination généralisée, qui perdure trente ans après les premières actions de reconquête de la qualité de l'eau, témoigne de l'échec des politiques publiques visant à réduire l'usage des pesticides en France. À l'exemple du plan Écophyto dont l'objectif de moins 50 % n'a jamais été atteint et l'échéance sans cesse repoussée », souligne Eau et rivières de Bretagne.

Cet article se poursuit avec [l'entretien d'Anne Groperrin](#), vice-présidente de la métropole du Grand Lyon

SUR LE MÊME SUJET

- **Lutte contre les micropolluants : comment alléger le fardeau budgétaire des collectivités en matière d'épuration ?**
- **Nouvelles alertes sur les micropolluants dans l'eau potable**

COMMENTAIRES

0 | RÉAGIR

Ajouter un commentaire

Votre message*



Je ne suis pas un robot

reCAPTCHA
Confidentialité - Conditions

SOUMETTRE LE MESSAGE

Conformément à la loi "Informatique et libertés" du 6 janvier 1978, vous pouvez accéder aux informations vous concernant, les rectifier ou vous opposer à leur traitement et à leur transmission éventuelle à des tiers en écrivant à : Groupe Moniteur - Antony Parc 2, 10 place du Général de Gaulle, La Croix de Bery - BP 20156, 92 186 Antony Cedex ou en cliquant ici.

L'ACTU TECHNIQUE

▪ **Crise de l'énergie : comment Strasbourg se serre la ceinture**

La nouvelle vague de contrats d'achat de gaz et d'électricité fait exploser les factures de collectivités à bout de souffle. Reportage à Strasbourg, où les prix vont être multipliés par cinq ou six. ...

▪ **Mettre en place une voie de covoiturage sur une voie réservée**

Pour atteindre une baisse de 40 % des émissions de gaz à effets de serre d'ici à 2030, la convention citoyenne pour le climat avait proposé de généraliser les aménagements de voies réservées aux véhicules partagés et aux transports collectifs sur les ...

▪ **Des trajets rapides grâce au téléphérique enjambant le fleuve**

A Toulouse, une nouvelle offre de mobilité permet de relier le campus de médecine, l'Oncopôle et le CHU en dix minutes. ...

▪ **Eau - Transports - Energies renouvelables... Toute l'actu de la semaine**

Retrouvez l'essentiel de l'actualité du 17 au 23 septembre sur les thématiques qui concernent les ingénieurs et les techniciens des collectivités territoriales : environnement, déchets, transports... ...

OFFRE DÉCOUVERTE **30 jours gratuits !**





SUIVEZ-NOUS

Une marque
du groupe



[Infopro Digital](#)

[Contact](#)

[Mentions légales](#)

[RGPD](#)

[Paramétrage Cookie](#)

[Publicité](#)

[Abonnements](#)

© Club Techni.Cités 2022